

Livret d'accueil



**Formation cinéma et
petits effets spéciaux**

3 mois - 360 heures

Maîtriser les techniques de maquillage cinématographique, créer des personnages réalistes et réaliser des petits effets spéciaux convaincants pour contribuer au succès des productions cinématographiques.

Bienvenue

Vous vous êtes inscrit(e)s, ou vous êtes sur le point de vous inscrire, à une session de formation proposée par notre école, nous vous en remercions.

Vous trouverez dans ce livret d'accueil, tous les renseignements nécessaire au bon déroulement du cursus que vous vous apprêtez à suivre :

1- La genèse et l'esprit de l'école

2- Contact

3- Nos locaux

4- Nos tarifs

5- La présentation de la formation

6- Public visé et débouchés

7- Les objectifs opérationnels

8- Les objectifs pédagogiques

9- Le programme

10- Les évaluations

11- Le règlement intérieur

12- Inscription administrative

1- L'école...un peu d'histoire

Au départ le but était de répondre par le maquillage aux demandes de personnes meurtries physiquement. La découverte de cet art me révéla. J'ai donc poursuivi l'intégralité du programme, ce qui m'amena sur les tournages de cinéma français et internationaux.

Pour mon 1er court Métrage j'ai eu la chance de travailler avec le réalisateur Gérard Corporon notre rencontre fut telle que nous poursuivons notre collaboration en le nommant Parrain de UP « Make Up Art Academy ». Il s'en est suivi un nombre incalculable de rencontres artistiques (Pierre Richard, Jérémy Banster, Liam Baty, Liane Foly, 12 Février, Arsene Jiroyan et j'en passe.

De défis tels que le Carnaval de Rio en 2019 ou j'ai eu l'honneur d'être sélectionnée et de faire partie des 10 maquilleurs sur 250 de «la commission de devant», récompense suprême nous avons gagné le 1 er prix de maquillage de cette année-là.

Il s'en est suivi l'ouverture d'un studio photo « Light UP 45 » en association avec Gilles Auteroches (photographe officiel de UP), dans lequel nous faisons aussi bien des scènes artistiques que des photos d'entreprises, notre fil rouge ? Rester soi-même.

Toutes ces expériences m'ont permis de vous proposer au travers de UP Make Up Art Academy de vous accompagner dans tous vos projets artistiques. J'ai voulu créer une structure où nous sommes libres de créer.

Mon rôle est de vous apprendre la technique, les secrets de ce métier, afin de vous donner la confiance nécessaire pour exceller dans celui-ci.

Raphaëlle MARCO

2- Nous contacter

Mme Raphaëlle Marco (gérante)



06-29-60-05-78



raphaellemarco@outlook.fr



upmakeupartacademy



up_make_up_art_academy_



<https://upmakeupart.com>

3- Nos locaux

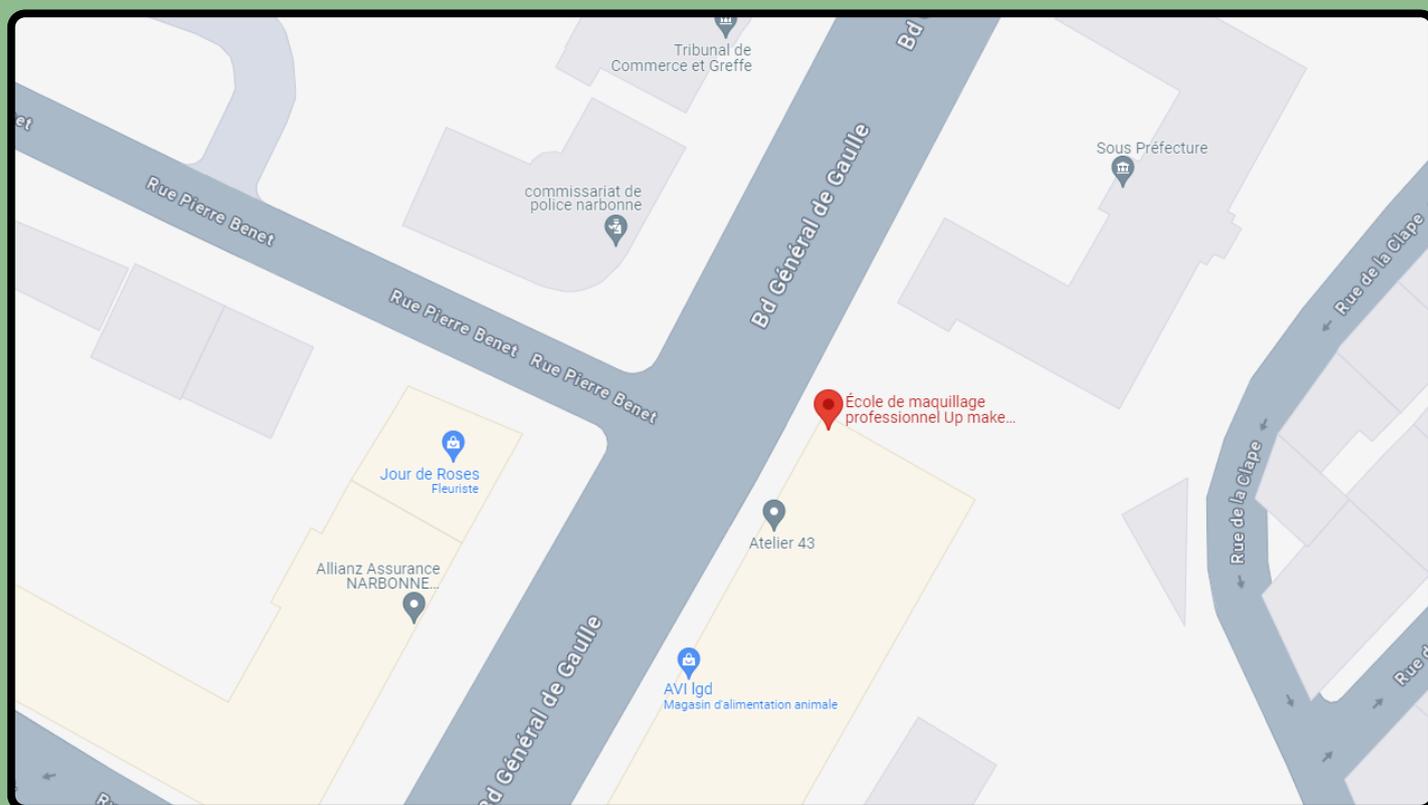
Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Pour nous rejoindre :

A pieds ou à vélo, au 43 Bd Général de Gaulle, 11100 Narbonne

En voiture, depuis l'autoroute A9 - Sortie 37 Narbonne-Est, direction Sous-Préfecture

En train, depuis la gare - Navette la Citadine #2 - Arrêt "La Poste"



Nos locaux de 60 m² sont entièrement équipés pour vous permettre de vous former dans les meilleures conditions possibles. Vous disposez de 7 postes de travail complets avec lumières à intensité variable, ainsi que d'un large choix de produits de maquillage professionnels. Un espace shooting est également à votre disposition pour mettre en valeur votre travail.

4- Les tarifs

Nous proposons une large gamme de formations pour répondre à tous vos besoins (kit de maquillage non inclus) :

- Formation sur Mesure, durée personnalisée et tarifs sur devis
- Formation Initiation au maquillage professionnel, 1 jour - 6 heures : à partir de 300€ H.T.
- Formation maquillage enfants, 3 jours - 18 heures : à partir de 630€ H.T.
- Formation Initiation approfondie au maquillage professionnel, 1 semaine - 30 heures : à partir de 1 200€ H.T.
- Formation Maquillage mariée, 2 semaines - 60 heures : à partir de 2 400€ H.T.
- Formation Techniques de base du maquillage, 1 mois - 120 heures : à partir de 3 000€ H.T.
- Formation Mariage niveau expert, 2 mois - 240 heures : à partir de 4 800€ H.T.
- Formation Cinéma et petits FX, 3 mois - 360 heures : à partir de 7 200€ H.T.

Ainsi que nos kits :

- Kit de démarrage du maquilleur pour les formations de 3 mois et moins : 390€ H.T. (Prix public constaté 830€ T.T.C.) (34 produits comprenant maquillage et pinceaux)
- Kit complet maquilleur Pro, pour les formations courtes de maquillage artistiques : tarif sur devis
- Kit maquillage effets spéciaux : tarif sur devis

N'hésitez pas à nous contacter pour définir avec vous votre projet professionnel ou personnel au plus près de vos attentes.

Formation Cinéma et Petits effets spéciaux - 360 heures

5- Présentation de la formation

Bienvenue dans notre formation professionnelle de maquillage cinéma et petits effets spéciaux, d'une durée de 360 heures. Cette formation rigoureuse vous permettra d'acquérir les compétences essentielles pour travailler dans l'industrie du cinéma et réaliser des maquillages spécifiques au contexte cinématographique.

Au cours de cette formation, vous développerez une expertise approfondie dans les techniques de maquillage utilisées dans l'univers cinématographique. Vous apprendrez à créer des personnages réalistes, à maîtriser les techniques d'application du maquillage en fonction des conditions de tournage et à respecter les directives des directeurs artistiques et des réalisateurs. Vous serez capable d'adapter votre maquillage en fonction des éclairages spécifiques sur les plateaux de tournage et d'atteindre des résultats visuels saisissants.

En outre, vous acquerrez les compétences nécessaires pour réaliser des petits effets spéciaux tels que des blessures, des cicatrices et des transformations visuelles. Vous apprendrez à utiliser des techniques avancées et des matériaux spécialisés pour créer des effets spéciaux convaincants et réalistes. Vous développerez une compréhension approfondie des différentes étapes du processus de création d'effets spéciaux, de la conception à la réalisation.

Cette formation met également l'accent sur les aspects professionnels du métier de maquilleur cinéma. Vous apprendrez à travailler en équipe, à communiquer efficacement avec les réalisateurs, les acteurs et les autres membres de l'équipe de production. Vous développerez des compétences en gestion de projet et en planification, indispensables pour mener à bien les projets dans les délais impartis.

Cette formation comprendra également des évaluations pratiques pour mesurer vos compétences acquises. Vous serez amené(e) à réaliser des maquillages cinéma et des effets spéciaux sous la supervision de nos formateurs expérimentés. Ces évaluations vous permettront de mettre en pratique vos connaissances théoriques et de développer votre expertise dans un environnement professionnel simulé.

À la fin de cette formation, vous serez en mesure de maîtriser les techniques de maquillage cinéma et de petits effets spéciaux, conformément aux exigences de cet univers et aux normes de qualité. Vous serez prêt(e) à intégrer l'industrie du cinéma en tant que maquilleur professionnel et à contribuer au succès des productions cinématographiques en apportant votre expertise artistique et technique.

Rejoignez-nous dans cette formation de maquillage cinéma et petits effets spéciaux, où vous pourrez développer vos compétences professionnelles, approfondir vos connaissances techniques et vous préparer à une carrière passionnante dans l'industrie du cinéma.

Formation Cinéma et Petits effets spéciaux - 360 heures

6- Public visé et débouchés

Public visé

Personne ayant déjà les bases de maquillage ou ayant fait la formation techniques de base.

Personnes qui souhaitent se perfectionner dans leur métier de maquilleur professionnel spécialisé dans le cinéma. Cette formation leur permettra d'apprendre de nouvelles techniques et tendances, et de développer leur créativité.

Personnes qui souhaitent se reconverter professionnellement dans le métier de maquilleur professionnel spécialisé dans le cinéma. Cette formation leur permettra d'acquérir les compétences nécessaires pour changer de carrière.

Débouchés

Pour pouvoir s'inscrire à la chambre des métiers en tant que maquilleur professionnel, vous devrez justifier d'une expérience d'au moins 3 ans dans l'univers de la beauté ou être titulaire du CAP esthétique.

Les principales débouchées sont les suivantes :

Maquilleur de cinéma : le maquilleur de cinéma travaille pour des productions cinématographiques, des sociétés de production audiovisuelle, ou des agences de mannequins. Il est chargé de créer des maquillages adaptés aux besoins du film, qu'il s'agisse de maquillages naturels, artistiques, ou d'effets spéciaux.

Maquilleur de télévision : le maquilleur de télévision travaille pour des productions télévisées, telles que des séries, des téléfilms, ou des émissions. Il est chargé de créer des maquillages adaptés aux besoins du programme, qu'il s'agisse de maquillages naturels, artistiques, ou d'effets spéciaux.

Maquilleur de publicité : le maquilleur de publicité travaille pour des productions publicitaires. Il est chargé de créer des maquillages adaptés aux besoins de la publicité, qu'il s'agisse de maquillages naturels, artistiques, ou d'effets spéciaux.

Les autres débouchés possibles sont les suivants :

- Formateur en maquillage
- Représentant commercial pour une marque de maquillage
- Journaliste spécialisé dans le maquillage
- Blogueur ou influenceur en maquillage

La formation de maquillage professionnel pour le cinéma offre de nombreuses opportunités de carrière. Elle permet de travailler dans des domaines variés, tels que le cinéma, la télévision, la publicité, ou le clip vidéo.

Formation Cinéma et Petits effets spéciaux - 360 heures

7- Objectifs opérationnels

- Acquérir une expertise approfondie dans les techniques de maquillage spécifiques au cinéma, en maîtrisant les compétences nécessaires pour créer des personnages réalistes et adapter le maquillage aux conditions de tournage.
- Développer des compétences avancées en petits effets spéciaux, en utilisant des techniques et des matériaux spécialisés pour créer des blessures, des cicatrices et d'autres transformations visuelles convaincantes.
- Comprendre et appliquer les directives des directeurs artistiques et des réalisateurs, en adaptant le maquillage en fonction des éclairages spécifiques sur les plateaux de tournage et en créant des résultats visuels saisissants.
- Renforcer les compétences professionnelles, telles que la communication efficace en équipe, la gestion de projet et la planification, afin de travailler de manière collaborative et productive dans l'industrie cinématographique.
- Participer à des évaluations pratiques pour démontrer les compétences acquises, en réalisant des maquillages cinéma et des effets spéciaux sous la supervision de formateurs expérimentés, afin de consolider l'expertise artistique et technique.
- Atteindre un niveau de maîtrise des techniques de maquillage cinéma et petits effets spéciaux, conforme aux exigences de l'industrie cinématographique et aux normes de qualité, en se préparant à intégrer le secteur en tant que maquilleur professionnel compétent et créatif.

Formation Cinéma et Petits effets spéciaux - 360 heures

8- Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les techniques de maquillage utilisées dans l'univers cinématographique, en créant des personnages réalistes et en adaptant le maquillage aux conditions de tournage.
- Réaliser des petits effets spéciaux convaincants, tels que des blessures, des cicatrices et des transformations visuelles, en utilisant des techniques avancées et des matériaux spécialisés.
- Comprendre les différentes étapes du processus de création d'effets spéciaux, de la conception à la réalisation, en développant une expertise dans ce domaine.
- Travailler efficacement en équipe et communiquer de manière professionnelle avec les réalisateurs, les acteurs et les autres membres de l'équipe de production.
- Développer des compétences en gestion de projet et en planification, pour mener à bien les projets dans les délais impartis.
- Réaliser des évaluations pratiques pour mettre en pratique les compétences acquises, en réalisant des maquillages cinéma et des effets spéciaux sous la supervision de formateurs expérimentés.

9- Le programme

Module 1 : Fondamentaux du maquillage cinématographique (80 heures)

- Introduction à l'industrie cinématographique et aux exigences spécifiques du maquillage
- Étude des différentes étapes de préparation de la peau pour le maquillage cinématographique
- Techniques de base du maquillage cinématographique : fond de teint, correction des imperfections, mise en valeur des traits
- Utilisation des produits et des outils spécifiques au maquillage cinématographique
- Respect des normes de sécurité et d'hygiène dans le contexte cinématographique
- Évaluation pratique des compétences acquises

Module 2 : Techniques avancées de maquillage cinématographique (80 heures)

- Maquillage de transformation : vieillissement, rajeunissement, changement de genre
- Création d'effets spéciaux limités : blessures, cicatrices, brûlures
- Utilisation d'accessoires cinématographiques
- Maquillage en fonction des exigences du scénario et du réalisateur
- Coordination avec les autres membres de l'équipe de production cinématographique
- Évaluation pratique des compétences acquises

Module 3 : Pratique professionnelle en maquillage cinématographique (80 heures)

- Analyse des scénarios et des indications du réalisateur pour la création de looks de maquillage appropriés
- Collaboration avec les autres professionnels de l'industrie cinématographique (costumiers, coiffeurs, directeurs artistiques)
- Gestion du temps et des ressources lors des tournages cinématographiques
- Réalisation de maquillages cinématographiques sur des acteurs en conditions réelles de tournage
- Évaluation pratique des compétences acquises

Module 4 : Communication et éthique professionnelle (40 heures)

- Communication professionnelle avec les acteurs, l'équipe de production et les autres professionnels du cinéma
- Éthique et déontologie du maquillage cinématographique
- Sensibilisation aux enjeux de diversité et de représentation dans l'industrie cinématographique
- Développement de compétences en gestion des relations professionnelles
- Évaluation des compétences en communication et éthique professionnelle

Module 5 : Marketing et développement professionnel (20 heures)

- Étude du marché du maquillage cinématographique et des opportunités de carrière
- Développement d'une stratégie de marketing personnel pour promouvoir ses compétences en maquillage cinématographique
- Création d'un portfolio professionnel mettant en valeur les réalisations et les compétences spécifiques au maquillage cinématographique
- Techniques de réseautage et de création de relations professionnelles dans l'industrie cinématographique
- Introduction aux aspects légaux et administratifs de l'activité en tant que maquilleur cinématographique indépendant
- Évaluation des compétences en marketing et développement professionnel

10- Les évaluations

Évaluation des compétences acquises après chaque module sous forme de projet.

L'apprenant devra réaliser un ou des maquillages en lien avec les spécificités de chacun d'entre eux. Afin de garantir que les apprenants se sentent guidés et puissent se réajuster.

L'évaluation finale sera composée de :

- Etude de cas
- Simulation en situation professionnelle avec soutenance orale, devant un jury composé de 3 professionnels de la beauté
- Prestation de maquillage en situation réelle sur modèle

Veillez noter que le programme de formation est sujet à des ajustements éventuels en fonction des besoins pédagogiques et des contraintes logistiques. Tout changement sera communiqué et discuté avec les participants afin de garantir une expérience de formation enrichissante et conforme aux objectifs initiaux.

11- Le règlement intérieur

Règlement conforme au Décret du 23 octobre 1991

ARTICLE 1 : REGLEMENT

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L 6352-4 et R-6352-1 à R 6352-15 du Code du Travail.

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires et ce pour la durée de la formation suivie.

ARTICLE 2 : HYGIENE ET SECURITE

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires et légales.

Chacun doit veiller à garder ces équipements aussi propres que possible. Les emballages doivent être jetés dans les poubelles.

L'école est située dans une rue commerçante, les stagiaires sont tenus de respecter le voisinage, notamment en matière de stationnement et de bruit.

Il est impératif de respecter la propreté aux abords de l'école, des poubelles sont mises à disposition des stagiaires.

En cas de maladie contagieuse l'élève peut se voir refuser l'accès en cours. Il devra présenter un certificat médical pour réintégrer l'école. En cas d'urgence médicale l'école contacte le SAMU qui prendra l'élève malade en charge. L'école ne délivre aucun médicament.

ARTICLE 3 : CONSIGNES INCENDIE

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux du centre de formation. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions de la représentante habilitée du centre de formation ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant du centre de formation.

ARTICLE 4 : DISCIPLINE GENERALE

L'élève doit avoir son propre matériel de maquillage et prendre soin du matériel et des accessoires de l'école. Tout matériel de l'école endommagé par l'élève devra être remplacé.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol, dégradations de biens personnels. En cas de maladie du professeur, les cours seront reportés.

L'école n'est pas équipée pour recevoir les élèves le temps de la pause de midi, les repas doivent se prendre à l'extérieur.

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- Du fumer dans les locaux mis à disposition pour le stage et pendant les heures de stages, toute personne qui fume doit avoir les mains et l'haleine sans odeur,
- De vapoter,
- De téléphoner pendant les heures de stage, les téléphones doivent rester éteints,
- D'entrer dans l'établissement en état d'ivresse, ou sous effet de produits stupéfiants,
- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux ou toute autre substance prohibée par la loi,
- De quitter le stage/la formation sans motif,
- D'emporter quelque objet sans autorisation écrite
- Une tenue vestimentaire correcte est exigée.

ARTICLE 5 : ASSIDUITE DU STAGIAIRE

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations, tant à l'école que pendant les stages extérieurs.

- Horaire de formation :

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par le centre de formation. Le non-respect des horaires peut entraîner des sanctions.

Suivant les thèmes travaillés l'élève peut avoir fini plus tôt ou plus tard sur l'horaire prévu. Congés scolaires communiqués en début d'année. Les élèves travaillent en binôme.

- Absences, retards ou départs anticipés :

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir le centre de formation et s'en justifier.

Toute absence non justifiée par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

De plus, il est porté à l'attention des stagiaires que des absences peuvent entraîner la non validation de la formation.

- Maladie et accident :

En cas de maladie ou d'accident, le stagiaire doit prévenir le centre de formation dans la journée. Un absentéisme de plus de 2 jours doit être justifié par un certificat médical dans les 24 heures. Un taux d'absentéisme trop élevé interdira l'accès à la présentation de l'examen de fin d'année.

- Formalisme attaché au suivi de la formation :

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation à transmettre, selon le cas à l'organisme de formation qui finance l'action.

ARTICLE 6 : SANCTIONS

Tous agissements considérés comme fautif, vol, agression feront l'objet de sanctions par la direction. Un avertissement oral préalable sera retranscrit par écrit et envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'exclusion définitive de la formation sera prononcée, après 2 avertissements écrits, sans aucun remboursement financier.

Tout règlement financier échelonné doit être réglé avant le 3 du mois, sinon l'élève se verra refuser l'accès à la formation.

ARTICLE 7 : GARANTIES DISCIPLINAIRES

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

ARTICLE 8 : INFORMATION FINANCEUR

La directrice de l'école informe l'employeur et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

ARTICLE 9 : LES STAGES

Les stages s'effectueront en fonction de la demande et disponibilité des professionnels avec un roulement parmi les élèves. L'élève est encouragé à effectuer ses propres recherches.

Ne sont acceptés que les stages de courte durée, se déroulant, si possible, en dehors des horaires des cours. De préférence en soirée, week-end et vacances scolaires. Tous les stages font l'objet d'une convention que l'élève doit faire signer.

Tout élève sortant de l'enceinte de l'école est sous sa seule responsabilité. Lors des déplacements, des sorties ou des stages organisés par l'école, l'élève doit justifier d'une assurance de responsabilité civile.

ARTICLE 10 : REPRESENTATION DES STAGIAIRES

Les stagiaires peuvent faire toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur. Ces suggestions ou réclamations devront être adressées à l'ordre de Mme Raphaëlle MARCO, directrice de l'école par courrier ou email.

ARTICLE 11: PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les outils et les ustensiles doivent être utilisés sous supervision du formateur, en respectant les consignes de sécurité.

Les utilisateurs sont tenus de consacrer le temps nécessaire au rangement et au nettoyage du matériel et des locaux après usage.

Tout accident survenu au cours de la formation, doit être immédiatement signalé au responsable de la formation, par la victime ou par les témoins de l'accident.

Le document unique de sécurité est à disposition, il conserve et prévient les risques professionnels.

ARTICLE 12 : CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les stagiaires ont une obligation de discrétion sur les informations qu'ils pourraient recueillir sur le centre de formation ou tout autre organisme avec lesquels ils sont en relation dans le cadre de leur formation.

Les documents mis à la disposition des stagiaires sont protégés avec des droits d'auteurs. Par conséquent, la reproduction, la diffusion ou la communication au public sans l'autorisation expresse préalable du centre de formation ou ayants droits sont consécutifs de contrefaçon et passible de sanctions qui s'y rattachent.

ARTICLE 13 : PUBLICITE DU REGLEMENT

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (à l'inscription définitive).

12- Inscription administrative

Méthode de sélection des stagiaires :

- 1er entretien téléphonique, mail ou physique afin d'échanger et d'aiguiller le candidat sur son choix.
- 2ème entretien téléphonique, mail ou physique afin de valider avec le candidat le choix et les dates de session de formation.

Echanges administratifs et communication des pièces de rentrée :

- Convention de formation
- Programme de formation
- Règlement intérieur
- Pièce d'identité

Emploi du temps :

Tous les cours sont organisés en présentiel du lundi au vendredi aux horaires suivantes : de 9h00-12h00 / 13h30-16h30.

Les horaires et jours de cours peuvent être adaptés selon la formation pour faciliter l'accès aux professionnels en activité

Outils pédagogiques :

Chaque stagiaire faisant son entrée en formation, reçoit un support de cours papier et bénéficie d'un accès aux postes de travail, espace shooting et matériel de maquillage.

